

LIVRET DE L'

EXPO LGBTQIA+

TOUR D'HORIZON

La ville de Collégien,
ses associations
et ses partenaires
s'engagent en faveur
des droits LGBT+,
pour lutter contre
les discriminations
homophobes, lesbophobes
et transphobes.

collegien.fr



Marne & Gondoire

AGGLO

EXPO LGBTQIA+

TOUR D'HORIZON



C'est **Karl Heinrich Ulrichs**, avocat et écrivain allemand du 19^{ème} siècle qui a été le précurseur du militantisme homosexuel et des mouvements d'émancipation **LGBT+**. Il est d'ailleurs considéré comme la première personne gay à avoir fait son « coming out ».

Il utilisera en premier lieu et dès 1862 le terme « urning » qui sera ensuite remplacé par un mot inventé par le journaliste austro-hongrois **Karoly Maria Kertbeny** : « **homosexuel** ».

Cette exposition
est proposée par :



On appelle gay, un homme aimant d'autres hommes. Bien que l'origine du mot « gay » ne soit pas certaine, ce mot a fini par être adopté par les hommes qui assumaient ouvertement leur façon d'aimer. D'après l'essayiste Edmund White, le terme « gay » a pris le dessus sur les autres expressions à partir de 1980. Ce terme a aussi été utilisé pour désigner toute personne ayant une orientation homosexuelle ou ne se reconnaissant pas dans le genre qu'on lui attribuait.

= GAY

Le terme « transgenre » regroupe les personnes qui ne se reconnaissent pas, ou pas exclusivement dans le genre assigné à la naissance. Le mot n'a vu le jour que dans les années 1960. Virginia Prince, activiste transféminine fut l'une des premières à affirmer que le genre et le sexe étaient deux choses distinctes. Ce n'est que dans les années 2000 que le terme a été intégré au reste de la communauté LGBT.

= TRANSGENRE

Des ajouts plus récents à l'acronyme LGBTQ ont été réalisés afin d'inclure davantage de personnes. On ajoute régulièrement l'initiale « I » pour désigner les personnes intersexes. Une personne intersexe présente des caractéristiques sexuelles (génitales, gonadiques et/ou chromosomiques) ne correspondant pas aux définitions binaires typiquement mâle ou femelle. Ces caractéristiques peuvent être visibles à la naissance ou peuvent apparaître plus tard.

= INTERSEXE

Cela désigne tous les autres groupes ou personnes qui ne sont pas représentés. Il est donc possible de se reconnaître dans d'autres identités et de voir ces identités évoluer au fil du temps.

= UN ÉVENTAIL
ENCORE PLUS
LARGE !

DE QUOI ON PARLE ?

L
= LESBIENNE

B
= BISEXUEL·LE

Le « L » fut le premier à voir le jour. La première utilisation de ce terme pour décrire des amours entre femmes remonterait au 17^{ème} siècle. Son emploi moderne est apparu dans les années 1890 dans un dictionnaire médical anglais ainsi que dans une multitude de livres traitant de psychologie et de sexualité.

Une personne bisexuelle est une personne pouvant éprouver de l'attraction émotionnelle, physique et/ou sexuelle pour des femmes et des hommes. C'est à Karoly Maria Kertbeny que l'on doit le terme « hétérosexuel » et « bisexuel ». Dans les années 1990, les défenseurs des causes lesbiennes, gays et bisexuelles, notamment anglo-saxons ont adopté l'acronyme LGB pour décrire la communauté qu'ils formaient. En France, il faut attendre le début des années 2000 pour que les inter-associatives lesbiennes et gays ajoutent le B et le T à leur acronyme.

Q
= QUEER

Ce terme anglais s'utilise pour désigner l'ensemble des minorités sexuelles et de genres ne correspondant pas au modèle social hétéronormé et ne s'identifiant à aucune catégorie relative à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre. La théorie Queer est née au début des années 1990. La lettre Q désigne aussi les personnes en questionnement quant à leur identité sexuelle ou de genre.

A
= ASEXUEL·LE

Il est régulièrement ajouté la lettre « A » pour désigner les personnes asexuelles, c'est-à-dire les personnes ne ressentant pas ou peu d'attraction sexuelle pour une autre personne. Cela n'empêche pas la personne asexuelle d'avoir une orientation amoureuse.

Aucun terme n'est parfait ou parfaitement inclusif. Le sigle le plus extensif actuellement est LGBTTOQIAAP+ qui inclut enfin les personnes qui “se posent des questions” (Q pour “Questionning” en anglais), celles et ceux qui luttent auprès des LGBT contre l'homophobie (A pour « Alliés-es »), ou encore les personnes qui peuvent être attirées par toute autre personne sans distinction de sexe ou de genre (P pour Pansexuel·les).



Gilbert Baker ©Gettyimages

De nombreux drapeaux ont été créés depuis 1978 pour représenter toutes les différentes orientations, qu'elles soient sexuelles, romantiques ou liées à l'identité de genre. Il est important de rappeler qu'avant la création du drapeau arc-en-ciel, un triangle rose était utilisé pour identifier les hommes homosexuels dans l'univers concentrationnaire nazi. Le drapeau arc en ciel à huit couleurs a été utilisé pour la première fois à San Francisco aux Etats Unis, durant la Gay Pride en 1978. Le drapeau doit son origine à l'artiste Gilbert Baker, pour répondre aux besoins de la communauté LGBT+, notamment à la demande de son ami Harvey Milk, homme politique américain ouvertement homosexuel.

1978 Drapeau original

Rose : sexualité
Rouge : vie
Orange : guérison
Jaune : soleil
Vert : nature
Turquoise : art
Indigo : harmonie
Violet : esprit



À l'origine, le drapeau comportait 8 couleurs. Les bandes roses et turquoise ont été retirées durant l'année 1979, car les industriels ne voulaient plus produire massivement le drapeau, les colorants du rose et du turquoise étant trop onéreux.

Les évolutions

Le modèle original a subi quelques changements pour évoluer vers un drapeau à 6 couleurs, symbolisant les différents aspects de la communauté et conservant la même signification. C'est aujourd'hui la version la plus connue du drapeau.



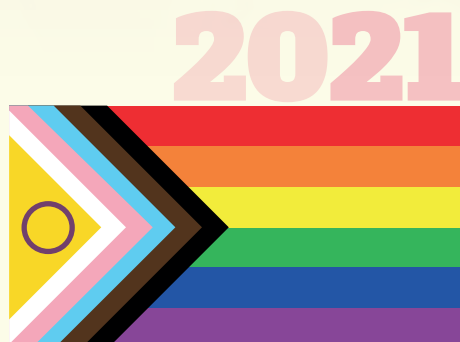
En 2017, un nouveau drapeau est créé pour répondre à des discriminations de plus en plus fréquentes dans les bars gays de Philadelphie. Deux bandes s'ajoutent donc au design, pour symboliser les personnes queers, racisées, ainsi que l'antiracisme.



En 2018, l'activiste non binaire Daniel Quasar reprend le drapeau LGBT de Philadelphie pour y apposer trois couleurs supplémentaires, le tout sous forme de triangle : le blanc, le bleu clair et le rose pour symboliser la transidentité.



En 2021, un nouveau drapeau a été présenté lors du mois des fiertés. Créé par l'activiste britannique Valentino Vecchietti, cette nouvelle version se veut plus inclusive et représente les personnes intersexes à travers un rond violet sur fond doré.



L'évolution des droits LGBT+ n'a pas toujours été un long fleuve tranquille. Retour sur les dates clés qui ont marqué l'histoire de cette lutte, depuis plus de 80 ans.

50 ANS DE LUTTE

EXPO
LGBTQIA+
TOUR D'HORIZON

1942

25 novembre

Le député gaulliste Paul Mirguet fait voter un amendement pour ajouter l'homosexualité dans la liste des fléaux sociaux, aux côtés de l'alcoolisme et la tuberculose.

1977

Le drapeau arc-en-ciel naît à San Francisco et doit son origine à l'artiste Gilbert Baker suite à la demande de Harvey Milk, premier politicien américain ouvertement homosexuel.

1980

Sous la présidence Mitterrand, le Ministre de la Santé Jack Ralite rejette la définition de l'OMS qui considère l'homosexualité comme une maladie mentale et le ministre de l'Intérieur Gaston Defferre fait cesser le fichage des homosexuels.

1982

20 juin

Les homosexuels sont exclus du don du sang car ils sont considérés comme « à risque » vis-à-vis du VIH. Cette décision est confirmée en 2004 par une directive européenne et en janvier 2009 par Roseline Bachelot qui émet un arrêté interdisant le don de sang des « hommes ayant eu des rapports sexuels avec d'autres hommes ».

1990

15 novembre

sous le gouvernement de Jospin les couples de même sexe sont reconnus comme des couples pouvant entrer en concubinage. C'est la création du PACS, (Pacte civil de solidarité) ouvert à tous les couples sans distinction. Cependant, il ne permet pas de créer un lien de filiation et n'autorise pas l'adoption conjointe.

2004

Création de l'IDAHO (International Day Against Homophobia) à l'initiative de Louis-Georges Tin. Cette journée se tient chaque 17 mai, en référence à la date du 17 mai 1990.

2010

17 mai

La loi sur le mariage et l'adoption pour tou-te-s est promulguée.

2016

27 janvier

La transphobie devient aussi une circonstance aggravante pour tout crime ou délit puni d'une peine de prison.

2021

31 janvier

Les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne sont interdites.

6 août

Le régime de Vichy instaure une discrimination dans la majorité sexuelle, puisqu'elle est de 13 ans pour les relations hétérosexuelles et de 21 ans pour les relations homosexuelles. Des homosexuels alsaciens sont déportés dans les camps de concentration, en raison du paragraphe 175 du code pénal allemand qui criminalise l'homosexualité masculine. Les homosexuels sont identifiés avec des triangles roses et les lesbiennes, classées parmi les "asociales", sont identifiées avec des triangles noirs.

1960

La première marche homosexuelle indépendante est organisée par le Mouvement de Libération des Femmes (MLF) et le Groupe de Libération Homosexuelle (GLH) à Paris, de la place de la République à la place des Fêtes, et réunit 400 personnes, en majorité lesbiennes.

1978

La Ministre Monique Pelletier fait abroger l'amendement Mirguet.

1981

La loi Quillot interdit d'annuler un bail pour cause de « mode de vie homosexuel ».

4 août

Gisèle Halimi et Robert Badinter font voter l'abrogation de la loi du 6 août 1942. La majorité sexuelle est de 15 ans pour les filles et les garçons. Cette abrogation est souvent présentée comme la dépénalisation de l'homosexualité. La loi Forni, du nom du député Raymond Forni abroge définitivement le délit d'homosexualité, une victoire saluée par la communauté gay et lesbienne.

1983

le sigle LGBT apparaît. Le terme « homosexuel », considéré comme trop restrictif, est remplacé par ce sigle qui englobe soit une orientation sexuelle (lesbienne, gay, bisexuel), soit une identité de genre (transsexuel et transgenre). Il est souvent accompagné d'un « + » pour inclure d'autres orientations sexuelles, identités et expressions de genre.

17 mai

L'Organisation Mondiale de la Santé supprime l'homosexualité de la liste des maladies mentales.

1999

Création de la Haute Autorité de lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité (HALDE) qui inscrit l'homophobie comme une discrimination et pénalise les propos incitant à la haine, diffamatoires ou injurieux dans la sphère publique (puis dans la sphère privée en 2005).

2005

Le "transsexualisme" est retiré de la liste des affections psychiatriques.

2013

18 novembre

les personnes transgenres ont le droit de changer de prénom en faisant la demande en Mairie. Celle-ci peut alors saisir le Procureur de la République pour statuer de la légitimité ou non de la demande.

2017

5 mars

La Mairie de Collégien signe la Charte d'Engagement LGBT+ avec l'association L'Autre Cercle Ile de France.

2 août

La loi élargit l'accès à la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes célibataires. Le remboursement par l'assurance maladie de la PMA est ouvert à ces femmes.

2022



DÉPÉNALISATION DE L'HOMOSEXUALITÉ - VOIR LA VIDÉO



ADOPTION DU PACS - VOIR LA VIDÉO



MARIAGE POUR TOUS - VOIR LA VIDÉO

LES ASSOCIATIONS À VOTRE ÉCOUTE

EXPO
LGBTQIA+
TOUR D'HORIZON

Les associations LGBT+ sont là pour vous représenter et vous accompagner. Si vous cherchez un foyer pour vous abriter, une oreille pour vous écouter ou un sourire pour vous rassurer, les associations et les nombreux bénévoles sont là pour alléger votre quotidien, alors n'hésitez pas à les contacter.



SOS HOMOPHOBIE



L'association SOS Homophobie a été créée le 11 avril 1994 à Paris autour d'une ligne d'écoute et de soutien aux personnes victimes d'homophobie. L'association s'est développée autour de trois valeurs : la bienveillance, l'inclusion, l'indépendance, et trois missions : soutenir, prévenir, militer.

Aujourd'hui l'association est composée de 1200 adhérents, 500 bénévoles et 17 délégations territoriales.

L'association décline sa plateforme d'aide en ligne de trois manières, afin de permettre aux personnes LGBT+ de trouver les meilleures réponses possibles. Il est ainsi possible de témoigner ou de signaler des cas de LGBTphobies, de demander de l'aide, ou d'avoir des réponses à des questions que l'on se pose.

Une ligne directe d'écoute anonyme et un chat'écoute sont également disponibles.

**Ligne d'écoute anonyme : 01 48 06 42 41
du lundi au vendredi de 18h à 22h, le samedi de 14h à 16h et le dimanche de 18h à 20h (hors jours fériés).**

**Chat'écoute le jeudi de 21h à 22h30
et le dimanche de 18h à 19h30 (hors jours fériés)**



TÉLÉCHARGEZ LE RAPPORT
DE SOS HOMOPHOBIE
SUR LES LGBTPHOBIES EN 2022

ASSOCIATIONS JEUNESSE

MAG JEUNES LGBT+



Cette association créée en 1985 a été fondée à destination des jeunes LGBT+ âgés de 15 à 30 ans. L'association se concentre sur le soutien et l'accompagnement des jeunes lycéens, dans le but de les aider à rompre leur isolement. Des interventions dans le milieu scolaire auprès des collégiens et lycéens sont réalisées pour sensibiliser et lutter contre les LGBTphobies et le sexisme. Des formations sont également proposées à l'ensemble du corps éducatif.

Dans les locaux, des personnes formées peuvent apporter de l'aide et du soutien psychologique aux personnes dans le besoin. Ces personnes sont également formées aux questions liées à la vie affective et sexuelle.

- ⌚ **Permanence les mercredis de 18h à 20h, les vendredis de 18h à 22h et les samedis de 16h à 21h**
- 📍 **au 35, rue Quincampoix à Paris**

LE REFUGE



Chaque année des milliers de jeunes vivent le rejet familial. Le Refuge a donc été créé en 2003 pour héberger et accompagner les jeunes LGBT+ de 14 à 25 ans, victimes d'homophobie, de transphobie, et en situation de rupture familiale. Depuis, c'est 9515 jeunes accompagnés et 2863 hébergés. Il existe 18 dispositifs d'accueil en France, et 175 places d'hébergement.

Des permanences collectives sont organisées et des ateliers d'insertions professionnelles sont mis en place par les bénévoles. Les jeunes sont également suivis par la mission locale et reçoivent une fois par semaine par les travailleurs sociaux de la fondation qui les écoutent et les accompagnent.

La ligne téléphonique mise en place permet d'établir un premier contact avec les jeunes afin d'évaluer leur situation. L'écouter aura pour mission de rassurer, discuter et orienter vers d'autres structures partenaires, et dans le cas de situations critiques, transmettre les coordonnées du jeune à l'un des travailleurs sociaux.

- 📞 **Fondation joignable par appel ou SMS au 06 31 59 69 50.**
- 📍 **À Paris, la fondation dispose de trois appartements pouvant accueillir jusqu'à 20 jeunes.**
- ⌚ **Le Local est ouvert du lundi au vendredi de 11h à 19h**

VAL D'EUROPE LGBT AND FRIENDS



La première association LGBT+ de Seine et Marne est née à Val d'Europe en 2014, plus précisément à Serris. Les missions de l'association Val d'Europe LGBT and Friends est de mener, organiser, ou soutenir toutes les initiatives dans le domaine de la lutte pour l'égalité des droits et obligations entre les personnes, de lutter contre les violences, exclusions, et discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, de prévenir des risques sanitaires (comme la contamination par le VIH) et de favoriser un environnement social et culturel encourageant la reconnaissance et la visibilité. L'association organise également des sorties ou des activités culturelles dans le but de créer du lien social. Pour sensibiliser, l'association travaille beaucoup auprès de la jeunesse en menant des actions diverses dans les collèges et lycées du secteur. Elle est également à l'initiative de la Disneyland Paris Pride.

LES AUDACIEUSES & LES AUDACIEUX



L'association a été créée en 2017 et regroupe des bénévoles jeunes ou seniors, hétéro-alliés ou LGBT+, retraités ou en activités, issus de tous horizons. Ces bénévoles ont pour point commun l'envie de créer des solutions, des espaces chaleureux, des endroits où apprendre, transmettre et se rencontrer sans tabou liés à l'âge, à l'orientation sexuelle ou au genre. L'association poursuit un objectif d'utilité sociale et d'intérêt général, par ses actions visant à favoriser les conditions du bien vieillir des seniors sans soutien familial. En 2021, plus de 200 adhérents composent l'association, 56% ont plus de 55 ans. Présents sur l'ensemble du territoire français, 50% se situent en Île-de-France, terre natale des Audacieuses et des Audacieux.

- 📍 **Située au 20 rue Edouard Pailleron à Paris.**
- ✉ **Vous pouvez joindre l'association par mail : contact@rainbold.fr**

ASSOCIATION SÉNIOR

GREY PRIDE



L'association Grey Pride a été créée afin d'agir contre l'âgisme et l'isolement, contre le VIH et pour le respect de la sexualité et de l'identité des personnes âgées. L'association promeut le maintien de l'identité et des droits des personnes, pour leur permettre de vieillir sereinement en adéquation avec leurs valeurs. Grey Pride cherche également à instaurer l'habitat alternatif comme la première des solutions pour toutes les personnes âgées souhaitant quitter leur logement (famille d'accueil, habitat partagé etc.) Elle a également la volonté de former le personnel soignant/aidant à la sexualité et au respect de l'identité des personnes dont ils s'occupent.

- ☎ **Une ligne d'écoute est à disposition chaque mardi et jeudi de 16h à 18h au 01 44 93 74 03**

ASSOCIATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL

FLAG!



L'association a été créée en 2001 et a pour but de promouvoir au sein du Ministère de l'Intérieur et de la Justice, des pompiers et des polices municipales, l'égalité des droits de toutes les personnes quels que soient leur orientation sexuelle, leur identité de genre et leur mode de vie. L'association a également développé une application permettant aux victimes ou témoins de signaler un acte LGBTphobe, raciste, antisémite, sexiste, sérophobe ou de violence conjugale. À l'issue du signalement, la victime sera orientée vers les différentes possibilités officielles (dépôt de plainte, pré-plainte en ligne etc.). Ces signalements alimentent également une cartographie permettant aux pouvoirs publics d'accentuer les politiques publiques sur les zones les plus « à risque ». Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, l'application FLAG! a enregistré 1161 signalements couvrant une grande diversité de faits, de victimes et de caractérisations.

- ☎ **Une ligne d'écoute est à disposition au 06 52 87 82 09**



TÉLÉCHARGEZ LE RAPPORT DE FLAG! SUR LES LGBTIPHOBIES EN 2022

L'AUTRE CERCLE



L'autre cercle est une association créée en 1997 œuvrant pour l'inclusion des personnes LGBT dans le monde du travail. L'association a pour mission d'accompagner les acteurs du monde du travail, observer et attester de la situation LGBT dans le monde professionnel et promouvoir des actions et valeurs afin de faire évoluer les mentalités. L'association propose également des formations par exemple à destination de cadres et responsables RH du secteur privé ou public, dans le secteur de la santé, ou encore dans le cadre des plans académiques de formation, plus spécifiquement de la formation continue des enseignants du second degré.

- Il existe une multitude d'autres associations LGBT+, que ce soit dans le monde professionnel (Mobilisnoo chez Orange, Gare ! chez SNCF) ou dans la vie de tous les jours. À vous de choisir celles qui vous correspondent le mieux !**

Collégien est signataire de la charte d'engagement LGBT depuis le 5 mars 2021.

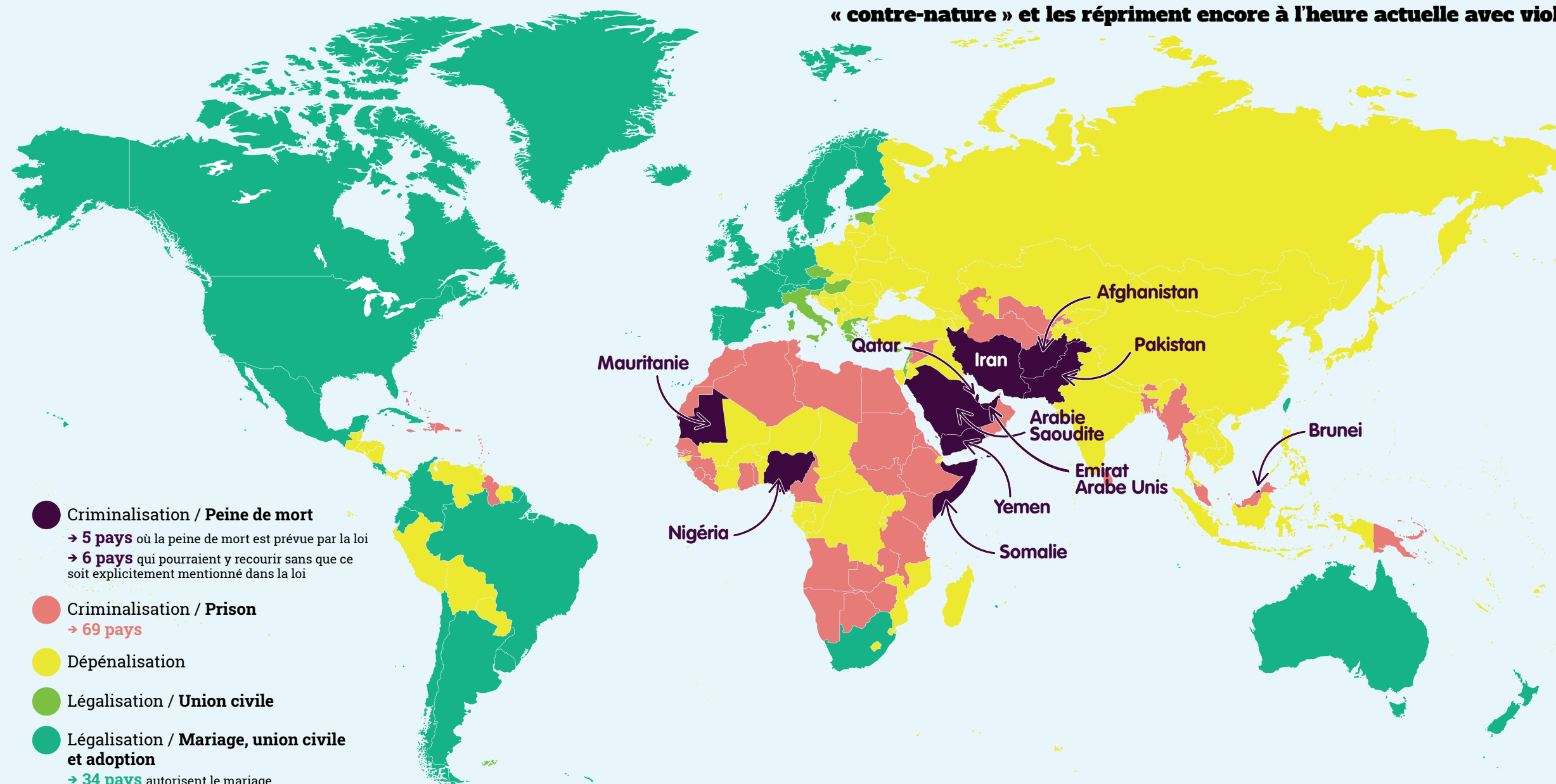


Cette charte a pour objectif d'assurer un environnement de travail inclusif pour les personnes LGBT+. Elle lie les organisations publiques et privées à leurs employés LGBT+ et non LGBT+.

LES DROITS LGBT+ DANS LE MONDE

Les mouvements LGBT+ revendiquent l'accès aux droits civiques, pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et plus largement queers. À travers cette revendication, il y a une volonté de vouloir vivre ouvertement son genre, sa sexualité et d'être traité de manière égale aux hétérosexuels. Cette égalité de traitement passe notamment par la reconnaissance juridique des couples de même sexe, de l'homoparentalité ou encore du changement légal d'identité de genre.

Si l'accès à ces droits a tendance à évoluer de façon positive depuis ces dernières années, force est de constater que de nombreux pays considèrent ces relations comme étant « immorales » ou « contre-nature » et les répriment encore à l'heure actuelle avec violence.



- Criminalisation / Peine de mort
 - 5 pays où la peine de mort est prévue par la loi
 - 6 pays qui pourraient y recourir sans que ce soit explicitement mentionné dans la loi
- Criminalisation / Prison
 - 69 pays
- Dépénalisation
- Légalisation / Union civile
- Légalisation / Mariage, union civile et adoption
 - 34 pays autorisent le mariage
 - 31 pays autorisent l'adoption conjointe complète

LE CLASSEMENT ILGA

Chaque année, l'association internationale lesbienne et gay présente un état des lieux de l'évolution des droits LGBT+. Pour réaliser son étude, l'ILGA attribue une note sur 100 points, en prenant en compte 66 critères regroupés en plusieurs catégories : l'égalité des droits, la famille, la lutte contre les discours et les crimes haineux, la reconnaissance légale des différents genres, le respect de l'intégrité physique des personnes, la place accordée dans la société publique, le droit d'asile, l'égalité face au mariage, les politiques anti-discriminations.

En haut du classement européen, on retrouve Malte où le mariage et l'adoption sont accessibles sans restriction aux lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres. La France quant à elle, remonte dans le classement et arrive en cinquième position, due notamment à l'interdiction des thérapies de conversion. En bas du classement, on retrouve la Russie, la Turquie et l'Azerbaïdjan.

LES VIOLENCES LGBTPHOBES EN QUELQUES CHIFFRES

1515 et
1161

C'est le nombre de témoignages

reçus par SOS Homophobie et de signalements enregistrés par l'association FLAG! en 2021.

+12 %

C'est la hausse de la violence et de la récurrence des agressions entre 2019 et 2022

Les plaintes déposées pour crimes et délits envers des personnes LGBT+ ont en effet augmenté de 12% en France par rapport à 2019, la dernière année précédant l'épidémie de COVID, selon le ministère de l'Intérieur.

2170

Ce sont les crimes et délits à l'encontre des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transsexuelles qui ont été enregistrés par la police et la gendarmerie. Si l'on y ajoute les 1620 contraventions dressées (+32% par rapport à 2019), les forces de l'ordre ont enregistré au total 3790 atteintes «commises en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre» (données 2022).

LA HAINE EN LIGNE RESTE LE CONTEXTE QUI COMPTABILISE LE PLUS DE SIGNALEMENT AVEC 207 CAS. Bien qu'en première position, la part de ce contexte tend à baisser d'année en année. (1/3 des cas en 2019, 25% en 2020). L'association FLAG! ayant récolté les URL indique que les réseaux sociaux arrivent en tête et représentent 90% des URL rapportés.

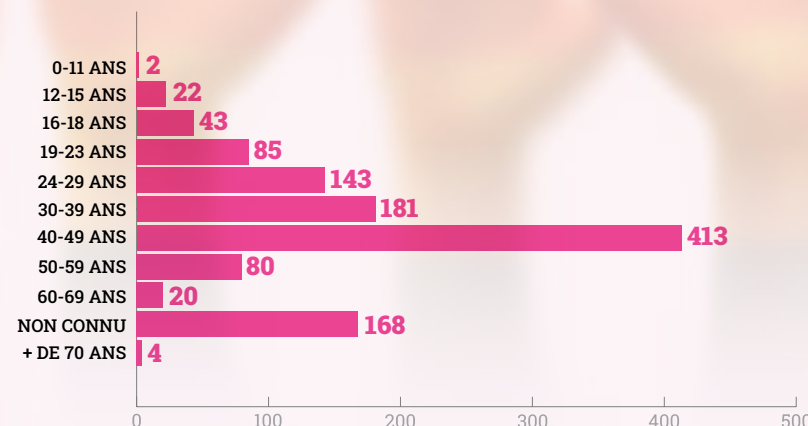
LES VIOLENCES AU SEIN DU CONTEXTE FAMILIAL NE CESSENT DE PROGRESSER. 46% des agressions signalées sont le fait des parents. Les victimes ayant pour plus de la moitié, moins de 25 ans signalent des faits de rejets, moqueries et brimades dans les trois quarts des cas.

2021 VOIT UN RENFORCEMENT DES DISCRIMINATIONS LGBTPHOBES DANS LE MILIEU DES ENTREPRISES. Le travail devient le troisième contexte cumulant le plus de signalements. Le voisinage reste aussi un environnement hostile, en particulier pour les hommes cisgenres. En effet, un quart des signalements d'agressions physiques concerne un conflit de voisinage.

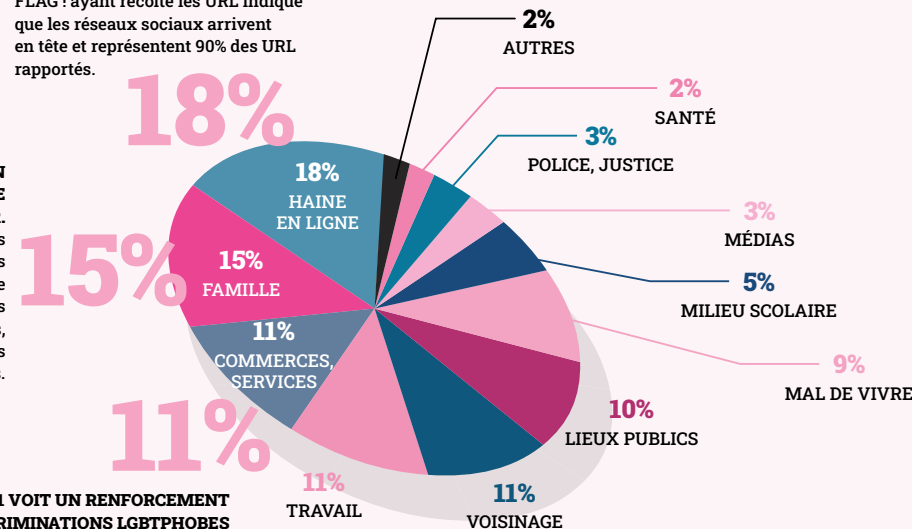
VICTIMES DÉCLARÉES DANS LES SIGNALEMENTS PAR TRANCHE D'ÂGE

Année 2021

L'association FLAG! a répertorié l'âge des victimes tout signalement confondu pour l'année 2021. **ON OBSERVE UN PIC TRÈS NET SUR LA TRANCHE D'ÂGE DES 40-49 ANS, QUI REPRÉSENTE PLUS DU TIERS DES VICTIMES.**

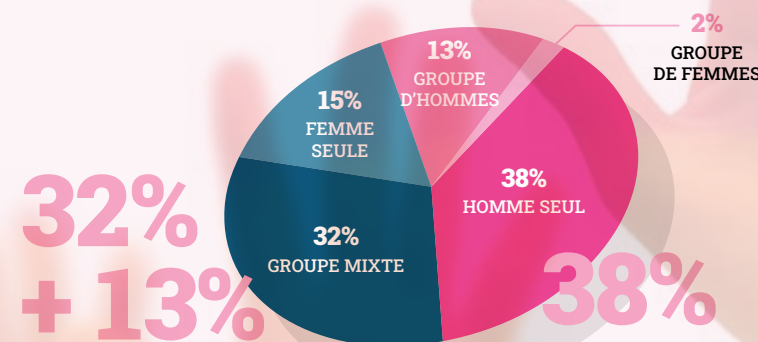


CONTEXTES DES LGBTPHOBIES



PROFIL DES AGRESSEUR-SES

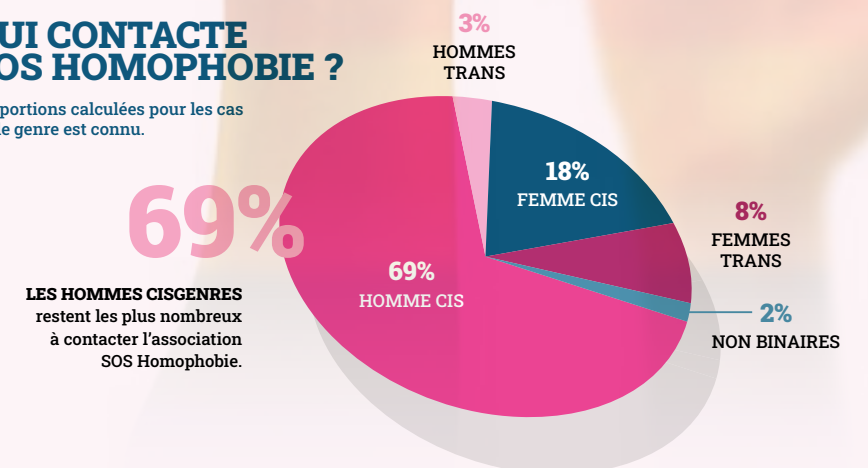
Proportions calculées pour les cas où les auteur-rices sont connus. Une nouveauté de l'édition 2022 du rapport d'SOS Homophobie est de permettre l'identification du profil de l'agresseur-se.



UN TÉMOIGNAGE SUR DEUX relate des actes LGBTphobes de la part d'agresseurs qu'ils soient seuls ou en groupe.

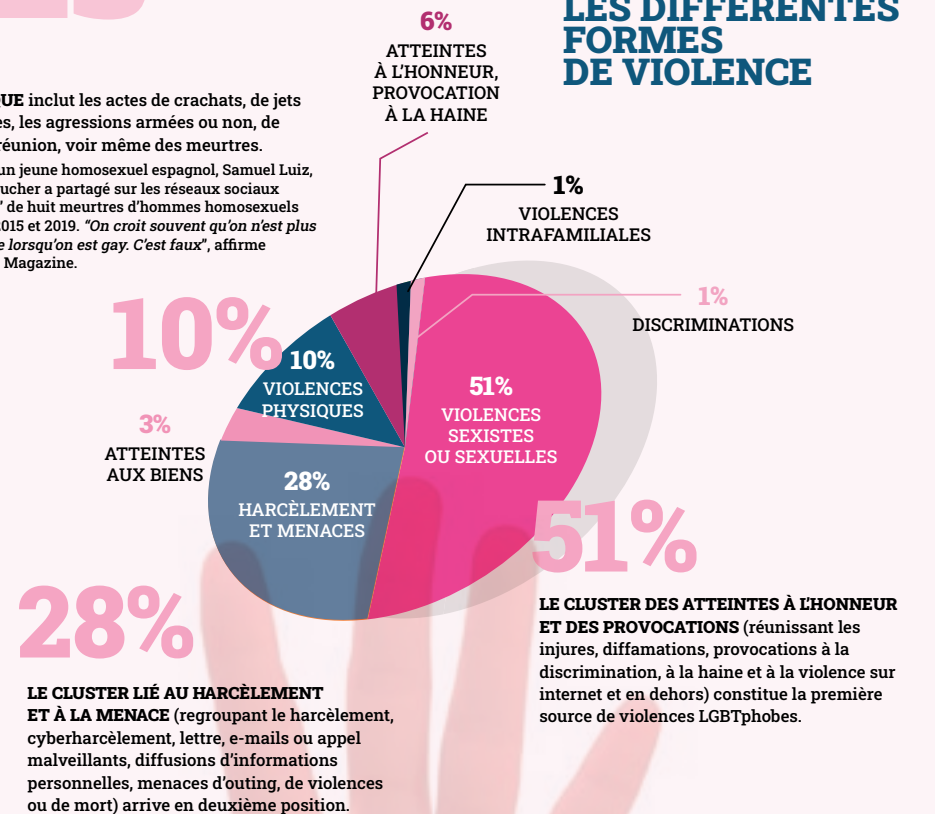
QUI CONTACTE SOS HOMOPHOBIE ?

Proportions calculées pour les cas où le genre est connu.



LES HOMMES CISGENRES restent les plus nombreux à contacter l'association SOS Homophobie.

LES DIFFÉRENTES FORMES DE VIOLENCE



LE CLUSTER LIÉ AU HARCELEMENT ET À LA MENACE (regroupant le harcèlement, cyberharcèlement, lettre, e-mails ou appel malveillants, diffusions d'informations personnelles, menaces d'outing, de violences ou de mort) arrive en deuxième position.

LE CLUSTER DES ATTEINTES À L'HONNEUR ET DES PROVOCATIONS (réunissant les injures, diffamations, provocations à la discrimination, à la haine et à la violence sur internet et en dehors) constitue la première source de violences LGBTphobes.

LA VIOLENCE PHYSIQUE inclut les actes de crachats, de jets d'objets, les bousculades, les agressions armées ou non, de violence simple ou en réunion, voir même des meurtres. En 2021, suite à la mort d'un jeune homosexuel espagnol, Samuel Luiz, le journaliste Matthieu Foucher a partagé sur les réseaux sociaux une "liste non exhaustive" de huit meurtres d'hommes homosexuels commis en France entre 2015 et 2019. "On croit souvent qu'on n'est plus tué de nos jours en Europe lorsqu'on est gay. C'est faux", affirme le cofondateur de Friction Magazine.

LES VIOLENCES LGBTPHOBES

EN LIGNE, À L'ÉCOLE, DANS LE CERCLE FAMILIAL 169

Cas spécifiques rapportés à SOS Homophobie, concernant la famille et l'entourage proche

15% des témoignages recueillis par SOS Homophobie relatent des faits de violences intrafamiliales, un chiffre en hausse par rapport à 2020 (13%), où elles étaient déjà fortes du fait des confinements.

Il s'agit du deuxième contexte le plus cité par les victimes, après le harcèlement en ligne (18%).

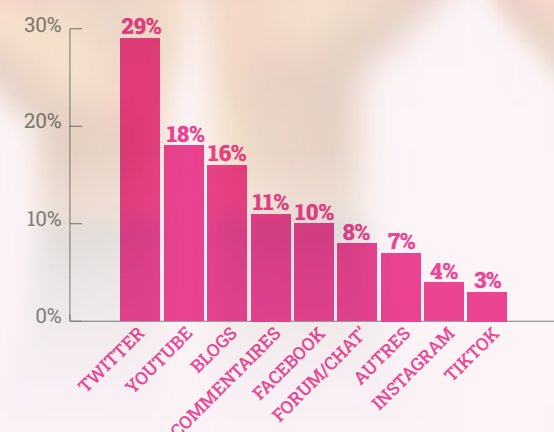
En famille, dans 46% des cas, les violences sont le fait d'un ou des deux parents. Il s'agit principalement de rejet selon les victimes (76%), parfois physique (exclusion du domicile ou bien interdiction de sortir...), et 36% rapportent des insultes. Pour certains parents, éduquer c'est poser des limites, et certains dépassent les bornes en voulant contrôler l'identité même de leurs enfants.

Souvent les adolescents voient leur téléphone surveillé ou confisqué, et de jeunes adultes sont victimes de chantages financiers. L'association le Refuge a d'ores et déjà hébergé 2863 jeunes, certains sont mis à la porte, ou quittent leur domicile, et survivent dans une précarité extrême.

207

Cas spécifiques rapportés à SOS Homophobie, concernant la haine en ligne.

C'est la catégorie de LGBTphobie la plus représentée en 2021. Les plateformes comme Twitter, Facebook et TikTok rassemblent à elles seules 45% des cas de haine en ligne. L'un des phénomènes qui s'observe le plus fréquemment est la mise en ligne de messages de haine quotidiens envers des personnes clairement identifiées. Les principales plateformes s'appuient aujourd'hui sur des algorithmes visant à repérer et neutraliser les mots injurieux, mais ce système peut-être facilement détourné par des astuces orthographiques.



62

Cas spécifiques rapportés à SOS Homophobie, concernant le milieu scolaire et l'enseignement supérieur

Harcèlement, violences verbales ou physiques, isolement...

Dans 81% des cas les victimes sont des élèves, dont 58% de mineurs, selon SOS Homophobie. Les principaux lieux de violence cités sont le collège et le lycée.

Le harcèlement est une épreuve pour les victimes et peut avoir des conséquences terribles : Dinah élève en seconde, victime de harcèlement lesbophobe s'est suicidée en octobre 2021. Plus récemment en janvier 2023 c'est un enfant de 13 ans, Lucas qui a mis fin à ses jours à la suite du harcèlement qu'il subissait depuis plusieurs mois à l'école.

Par ailleurs, depuis mars 2022 le harcèlement scolaire est un délit passible de :

- 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende lorsque les faits entraînent une incapacité totale de travail (ITT) inférieure ou égale à huit jours. La mesure est durcie si l'ITT excède 8 jours.
- Jusqu'à 10 ans de prison et 150 000 euros d'amende en cas de suicide ou de tentative de suicide de la victime harcelée.

Plusieurs études compilées en 2014 par Santé Publique France (alors sous le nom de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) montrent qu'un jeune LGBT+ se retrouve 2 à 7 fois plus exposé au risque de suicide qu'un jeune hétérosexuel du même âge.

Depuis le 1^{er} octobre 2021, le ministère de l'éducation nationale a mis en place une circulaire sur l'accueil des enfants transgenres à l'école « pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire ». L'objectif est de mieux accompagner les élèves transgenres à l'école, reconnaître leurs droits et fixer des règles pour protéger leurs droits. « L'école, en tant que service public fondé sur les principes de neutralité et d'égalité, se doit d'accueillir tous les élèves dans leur diversité et de veiller à l'intégration de chacun d'eux », est-il écrit en préambule.

LES VIOLENCES LGBTPHOBES

DANS L'ESPACE PUBLIC, DANS LE VOISINAGE ET AU TRAVAIL

115

C'est le nombre de témoignages rapportés à SOS Homophobie, concernant les agressions dans les lieux publics.

En 2021, SOS Homophobie a recensé 115 cas d'agressions, dont 43% incluant des agressions physiques. Selon le ministère de l'Intérieur, près d'un crime ou délit sur deux a lieu dans l'espace public. En cinq ans, sur la période 2016-2021, le nombre d'actes anti-LGBT+ a doublé, comme le souligne une note du Service Statistiques du ministère.

Le dépôt de plainte est une démarche très peu effectuée par les victimes : environ 20% des victimes de menaces ou violences « anti-LGBT+ » et seulement 5% des victimes d'insultes « anti-LGBT+ » déclarent avoir porté plainte en moyenne sur la période 2012-2018, selon l'enquête Cadre de vie et sécurité.

Les crimes et délits « anti-LGBT+ » enregistrés touchent majoritairement les hommes (73% en 2021) et les jeunes de moins de 30 ans (51%). SOS Homophobie a également relevé le type d'agresseur ayant commis ces délits. Pour plus de la moitié, ces agressions sont le fait d'hommes, seul (à 34%) ou en groupe (29%).

127

C'est le nombre de témoignages rapportés à SOS Homophobie concernant les agressions au travail

En hausse, ces agressions représentent 11% des signalements, les positionnant comme troisième contexte de violence. Les agressions sont majoritairement le fait de collègues et de supérieurs hiérarchiques et les agressions se manifestent notamment par le biais de rejet, de harcèlement et d'insultes.

Ces expériences peuvent provoquer un effet de dépréciation professionnelle comme si une personne LGBT ne pouvait pas, à poste égal, posséder les mêmes qualités et compétences qu'une autre. Souvent, les victimes manquent également d'informations sur leurs droits lorsqu'elles subissent des violences au travail. Les femmes homosexuelles subissent une double discrimination au travail : en tant que femmes et en tant qu'homosexuelles. Une étude parue en 2022 mettait en lumière les difficultés à être lesbienne dans le monde du travail : 53% d'entre elles dénonçaient des agressions ou des discriminations. De peur d'être discriminées, les deux tiers d'entre elles font le choix de l'invisibilité auprès de leurs collègues ou de leur hiérarchie.

123

C'est le nombre de témoignages rapportés à SOS Homophobie concernant les agressions de voisinage

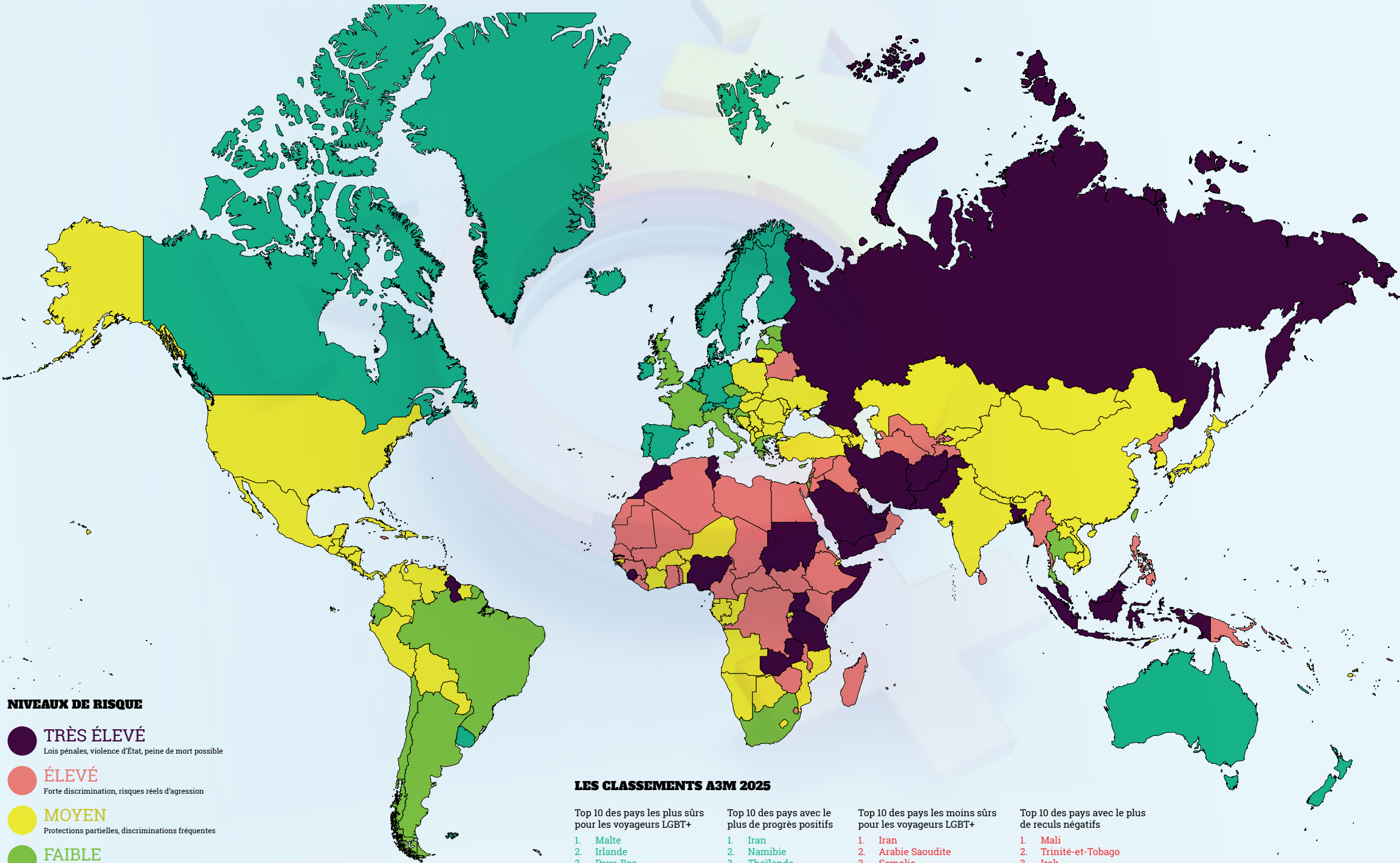
La principale manifestation des agressions de la part du voisinage se traduit par des insultes, du harcèlement et en troisième position, des menaces. Les manifestations de ces violences se caractérisent par exemple par des atteintes aux biens. SOS Homophobie recense en 2021 près de 30% de cas (portes enfoncées, pneus crevés, excréments sur le paillason etc.) Malgré des plaintes déposées par les victimes, les procédures n'aboutissent généralement pas à la condamnation des agresseurs. Les victimes sont souvent obligées de renoncer et de déménager.

Depuis 2011, SOS Homophobie a développé une activité d'accompagnement juridique aux victimes de LGBTphobies. En 2021, environ 20% des dossiers reçus concerne des situations LGBTphobies dans un contexte de voisinage.

LES RISQUES POUR LES LGBT+ DANS LE MONDE



RISK MAP 2025
A3M Global Monitoring · Niveau de risque pour les personnes LGBT+



- NIVEAUX DE RISQUE**
- TRÈS ÉLEVÉ**
Lois pénales, violence d'État, peine de mort possible
 - ÉLEVÉ**
Forte discrimination, risques réels d'agression
 - MOYEN**
Protections partielles, discriminations fréquentes
 - FAIBLE**
Droits reconnus, protection légale existante
 - TRÈS FAIBLE**
Forte protection légale, droits étendus

LES CLASSEMENTS A3M 2025

- Top 10 des pays les plus sûrs pour les voyageurs LGBT+

 1. Malte
 2. Irlande
 3. Pays-Bas
 4. Canada
 5. Espagne
 6. Norvège
 7. Uruguay
 8. Allemagne
 9. Belgique
 10. Andorre
- Top 10 des pays avec le plus de progrès positifs

 1. Iran
 2. Namibie
 3. Thaïlande
 4. Liechtenstein
 5. Rép. tchèque
 6. Allemagne
 7. Belgique
 8. Portugal
 9. Malaisie
 10. Italie
- Top 10 des pays les moins sûrs pour les voyageurs LGBT+

 1. Iran
 2. Arabie Saoudite
 3. Somalie
 4. Yémen
 5. Ghana
 6. Afghanistan
 7. Émirats arabes unis
 8. Tanzanie
 9. Malaisie
 10. Pakistan
- Top 10 des pays avec le plus de reculs négatifs

 1. Mali
 2. Trinité-et-Tobago
 3. Irak
 4. Vanuatu
 5. Ghana
 6. États-Unis
 7. Hongrie
 8. Géorgie
 9. Moldavie
 10. Bulgarie

LES 4 CRITÈRES D'ÉVALUATION A3M

1
INFORMATIONS PAYS
Lois en vigueur, pénalisation des actes homosexuels, droits civiques reconnus ou non.

2
GESTION DE CRISE
Accès aux soins, protection consulaire, recours disponibles en cas d'agression.

3
SUIVI DES DÉPLACEMENTS
Zones à risque, événements locaux, tensions politiques ciblant la communauté LGBT+.

4
ALERTE VOYAGES
Avertissements en temps réel, changements législatifs récents, risques d'arrestation.



LE CLASSEMENT RAINBOW INDEX 2025

TOP 10 EUROPÉEN

1. MALTE
1^{ère} depuis 10 ans
2. BELGIQUE
85 pts (2^e place)
3. ISLANDE
84 pts
4. LUXEMBOURG
5. DANEMARK
6. FINLANDE
7. SUÈDE
8. NORVÈGE
9. PAYS-BAS
10. ESPAGNE

RECUIS NOTABLES 2025

- GÉORGIE : loi anti-propagande LGBT+ (−7 places, 37°)
- ROYAUME-UNI : refus légal de reconnaître les femmes trans (−6 places, 22°)
- HONGRIE : interdiction constitutionnelle de la Pride
- BULGARIE : loi interdisant la propagande LGBT+ à l'école
- ITALIE : effacement administratif des familles homoparentales

FRANCE > 15^e PLACE RECUIS DE 2 PLACES PAR RAPPORT À 2024

Raisons du recul

- Absence de progrès sur la reconnaissance légale du genre
- Pas d'interdiction des mutilations sur les enfants intersexes
- Accès insuffisant aux subventions pour la société civile

Recommandations ILGA pour la France

- Instaurer l'autodétermination de genre
- Interdire les interventions non consenties sur les mineurs intersexes
- Renforcer la protection des associations LGBT+

DERNIERS DU CLASSEMENT

47. TURQUIE : 5 pts
48. AZERBAÏDJAN : 2 pts
49. RUSSIE : 2 pts

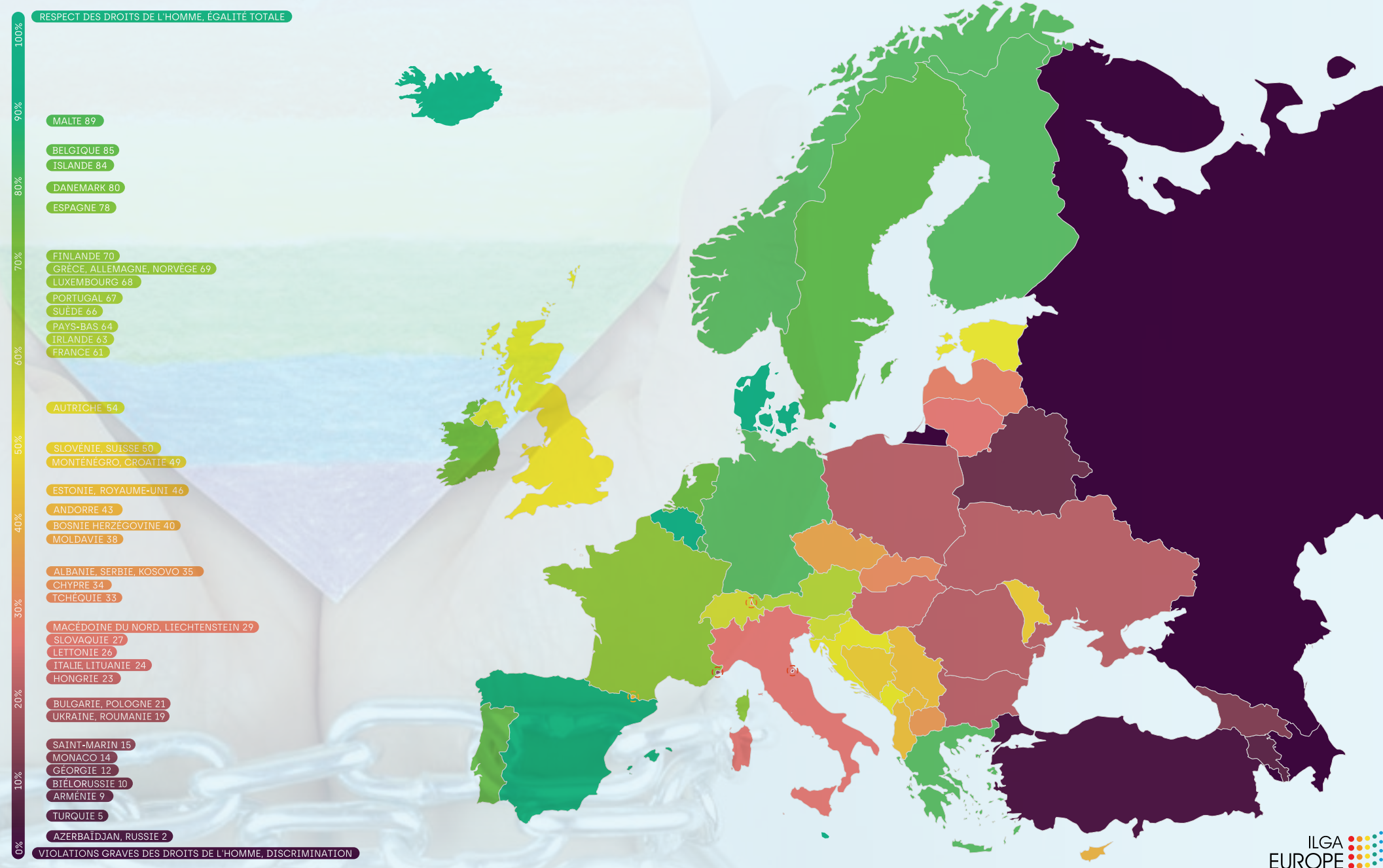
PROGRÈS NOTABLES

- ALLEMAGNE : réforme de la reconnaissance de genre
- AUTRICHE : extension des lois antidiscrimination
- ISLANDE : droits parentaux élargis
- FINLANDE : suppression de l'obligation de stérilisation

LES RISQUES POUR LES LGBT+ EN EUROPE

RAINBOW MAP 2025

ILGA-Europe · 49 pays évalués sur 76 critères · Publié le 14 mai 2025



LES 7 DOMAINES ÉVALUÉS PAR ILGA-EUROPE

1	2	3	4	5	6	7
ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION	DROITS DE LA FAMILLE	CRIMES ET DISCOURS DE HAINE	RECONNAISSANCE DU GENRE	INTÉGRITÉ CORPORELLE	SOCIÉTÉ CIVILE	DROIT D'ASILE
Lois contre les discriminations	Mariage, adoption, homoparentalité	Protection légale contre la haine	Procédures trans, autodétermination	Protection des personnes intersexes	Liberté des associations LGBT+	Protection des réfugiés LGBT+

LES 25 DISCRIMINATIONS PROTÉGÉES PAR LA LOI

Article 225-1 du Code pénal · Loi du 30 juin 2025 · Toutes les discriminations nous concernent.

En France, la loi protège toute personne contre les discriminations fondées sur 25 critères.

Une discrimination, c'est un traitement défavorable dans l'accès à l'emploi, au logement, aux biens et services.

Chacun d'entre nous peut être concerné — les discriminations se cumulent souvent (intersectionnalité).

LES 4 FAMILLES DE CRITÈRES

8 CRITÈRES IDENTITÉ

6 CRITÈRES CORPS & SANTÉ

7 CRITÈRES SITUATION SOCIALE

4 CRITÈRES OPINIONS & DROITS

LES 25 CRITÈRES LÉGAUX

01 Origine Refus d'embauche pour un nom étranger IDENTITÉ	02 Sexe Écart de salaire femmes / hommes IDENTITÉ	03 Orientation sexuelle Licenciement d'une personne gay IDENTITÉ	04 Identité de genre Refus de service à une personne trans IDENTITÉ	05 Religion Refus de logement selon la confession IDENTITÉ
06 Ethnie / Nation Contrôle basé sur la couleur de peau IDENTITÉ	07 Patronyme CV non retenu à cause du nom de famille IDENTITÉ	08 Langue parlée Refus car accent étranger trop prononcé IDENTITÉ	09 Apparence physique Refus d'accès à une boîte de nuit CORPS & SANTÉ	10 Âge Licenciement d'un senior avant la retraite CORPS & SANTÉ
11 État de santé Non embauche d'une personne séropositive CORPS & SANTÉ	12 Handicap / perte d'autonomie Refus d'accès à un service public CORPS & SANTÉ	13 Caractéristiques génétiques Refus d'assurance selon le patrimoine génétique CORPS & SANTÉ	14 Grossesse Licenciement suite à une grossesse CORPS & SANTÉ	15 Lieu de résidence CV refusé car adresse en Zones à Urbaniser par Priorité SITUATION SOCIALE
16 Vulnérabilité économique Refus de service en raison de la précarité SITUATION SOCIALE	17 Situation de famille Refus d'embauche d'un parent isolé SITUATION SOCIALE	18 Lanceur d'alerte Licenciement d'un salarié dénonciateur SITUATION SOCIALE	19 Harcèlement sexuel Sanction pour avoir témoigné contre un agresseur SITUATION SOCIALE	20 Bizutage Exclusion pour avoir refusé un bizutage SITUATION SOCIALE
21 Projet PMA / adoption NOUVEAU 2025 Licenciement lors d'un parcours de PMA SITUATION SOCIALE	22 Opinions politiques Sanction pour ses positions politiques OPINIONS & DROITS	23 Activités syndicales Éviction d'un délégué syndical OPINIONS & DROITS	24 Droit de grève / activités civiles Sanction pour avoir exercé son droit de grève OPINIONS & DROITS	25 Mœurs Jugement discriminatoire sur le mode de vie OPINIONS & DROITS



L'INTERSECTIONNALITÉ : QUAND LES DISCRIMINATIONS SE CUMULENT

Les discriminations s'accumulent souvent sur plusieurs critères à la fois. On parle d'intersectionnalité.

- FEMME + NOIRE + HANDICAP : triple discrimination possible à l'embauche, dans les soins, dans le logement
- PERSONNE TRANS + PRÉCAIRE + ÂGÉE : vulnérabilité renforcée dans l'accès aux droits et aux services
- GAY + MIGRANT : LGBTphobie et racisme peuvent se cumuler, isolement aggravé
- PROJET PARENTAL + ORIENTATION SEXUELLE : discriminations croisées pour les couples de même sexe en PMA

SANCTIONS PÉNALES

3 ANS + 45 000 €
Pour une personne physique

225 000 €
D'amende pour une personne morale

OÙ SIGNALER ?

- DÉFENSEUR DES DROITS : 39 28
- ANTIDISCRIMINATIONS.FR
- SOS HOMOPHOBIE : 01 48 06 42 41
- COMMISSARIAT OU GENDARMERIE
- TRIBUNAL JUDICIAIRE

Domaines : emploi · logement · services · santé · éducation

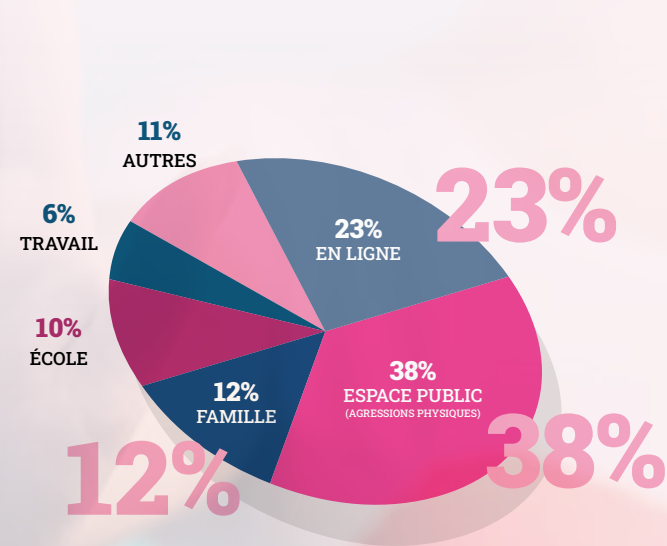
LES VIOLENCES LGBTPHOBES

Données 2024 – SOS Homophobie · Rapport annuel 2025.

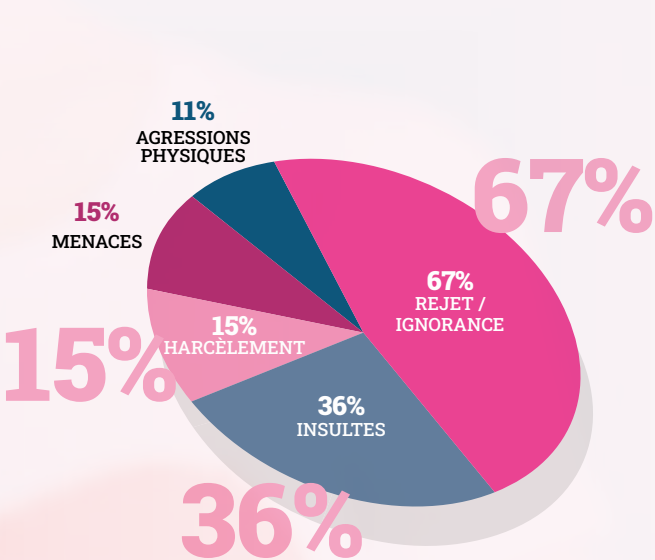


RÉPARTITION DES SIGNALEMENTS

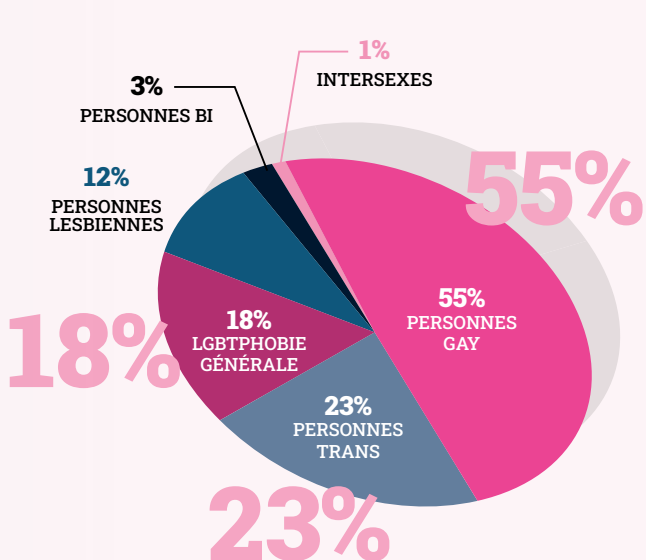
CONTEXTES DES LGBTPHOBIES



FORMES DE VIOLENCE



QUI CONTACTE SOS HOMOPHOBIE ?



1 571

Témoignages reçus par SOS Homophobie en 2024

4 800

Infractions anti-LGBT+ enregistrées par la police

+ 5 %

Hausse des infractions par rapport à 2023

- 4 %

Seulement des victimes déposent plainte

OÙ SURVIENNENT LES VIOLENCES ?

 EN LIGNE 23% des cas Cyberharcèlement sur réseaux sociaux Propos haineux et menaces Doxing (divulgarion de données personnelles) et exposition non consentie	 À L'ÉCOLE 10% des cas Insultes et moqueries quotidiennes Harcèlement entre élèves Isolement et exclusion sociale	 CERCLE FAMILIAL 12% des cas Rejet suite au coming out Pressions au changement d'identité Mise à la porte du domicile	 ESPACE PUBLIC Contexte le + fréquent Agressions physiques et verbales 38 % des agressions physiques Regards et gestes intimidants	 VOISINAGE Sous-déclaré Dégradations et tags haineux Rumeurs au sein du quartier Pression pour déménager	 AU TRAVAIL 6% des cas Discrimination à l'embauche Harcèlement de collègues ou supérieurs Mise à l'écart ou licenciement
---	---	---	--	--	--

SOS Homophobie - Ligne d'écoute gratuite et anonyme
Lundi-vendredi 18h-22h · Samedi-dimanche 14h-16h · sos-homophobie.org

01 48 06 42 41